

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2006
--

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie provisoire (maison des associations) en séance publique, à vingt heures, sous la présidence de Madame FLINTHAM-WALLET Anny, Maire.

Etaient présents : Mesdames Anny FLINTHAM-WALLET, Christiane HERBET, Patricia VINCENT et Messieurs André BALUT, Claude CAHON, Jean-Luc HUYON, Eric OBRY, Jean-Paul VORBECK.

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusé(e)s: *Mme FELLER* pouvoir à *Mme HERBET* , Monsieur BUTTIN pouvoir reçu le lendemain de la réunion

Etaient absent(e)s: Mme DERAMBURE, Mr CARON

Mr OBRY a été élu Secrétaire de séance

Commande de l'étude préalable au plan d'épandage des boues

Suite à notre demande, la MISE (Mission Inter Services de l'Eau) a prolongé son autorisation provisoire d'épandage jusqu'au 31 décembre 2006.

La réglementation en vigueur impose d'établir un plan d'épandage des boues de la station d'épuration comprenant l'analyse de la qualité des boues et des terres qui les reçoivent, ainsi que le dosage et la durée à respecter entre les épandages.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de passer commande de l'étude préalable au plan d'épandage auprès de SEDE Environnement pour un périmètre d'épandage de 42 ha, et un coût de 5170 € HT qui sera prévu au Budget Annexe Assainissement. Le Conseil Municipal décide également de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau (50%) et du conseil Général de la Somme (10%).

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole a rejeté notre demande de traitement des boues dans leurs installations.

L'unique solution est l'augmentation de la capacité de stockage des boues de la station d'épuration (en attendant un futur rattachement aux réseaux d'assainissement par l'intermédiaire de Vers Sur Selle d'ici environ 5 ans).

Ces nouvelles informations vont être transmises à la SEP (Société des Eaux de Picardie) en leur rappelant notre demande concernant les possibilités d'augmentation de la capacité de stockage de la station d'épuration qui à ce jour est restée sans réponse.

Information du Maire

Fermeture d'une classe à Plachy-Buyon

Le Maire informe le Conseil Municipal que, à l'initiative de la Communauté de Communes du Canton de Conty (qui a pris la compétence scolaire depuis le 1^{er} janvier 2006) et en accord avec l'Inspection Académique, des réunions ont eu lieu avec les parents d'élèves et les municipalités de Neuville et Nampty. Par ailleurs, un courrier, établi par Mr Poiteaux, Président de l'APE Association des Parents d'Elèves de Plachy-Buyon et Prouzel, conjointement avec les mairies des communes de Plachy-Buyon, et Prouzel, a été adressé à plusieurs parents afin de les solliciter à inscrire leurs enfants dans notre école. Aucune réponse n'ayant été reçue aux courriers envoyés, et devant le constat de la diminution de l'effectif des élèves à Plachy-Buyon (+ faible natalité), une classe sera fermée. Par contre une autre classe sera ouverte à Loeuilly, comme l'a relaté la presse.

Travaux de viabilisation du lotissement Rue du Pont et des Trottoirs Rue des Clabaudois

Les appels d'offres ont été lancés par la Communauté de Communes du Canton de Conty qui a également désormais la compétence voirie. A l'issue de l'ouverture de plis, la société IREM a été retenue (- 10.8 % par rapport à l'estimation initiale).

Dotation Globale d'Equipement D.G.E.

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux sur les bâtiments communaux peuvent faire l'objet d'une aide de 25 % de D.G.E., si la demande est effectuée avant le 22 février pour cette année.

Le Conseil Municipal étudie le devis de l'entreprise Bernard concernant le rejointoiement des façades et pignons de la salle des associations et de la bibliothèque. D'autres devis seront demandés.

Questions diverses

Repas des aînés le 5 mars 2006 (176 invitations) : choix du menu ; comme les années précédentes le repas sera servi à la salle polyvalente, par la « petite auberge » (29 € par personnes)

Le P.L.U. Plan Local d'Urbanisme : la commission composée de tous les membres du Conseil Municipal continue à travailler sur ce dossier. La réunion du jour (à 17 h) animée par notre Architecte-urbaniste en présence du représentant de la DDE, concernait le diagnostic préalable et le volet paysager. Elle a permis de mettre en évidence certains axes de réflexion. Une réunion de présentation aux personnes publiques associées aura lieu le 13 mars 2006. La prochaine réunion de travail est prévue le 8 avril à 8 h. Une réunion avec les habitants aura lieu quand le projet sera plus avancé.

Mr Huyon : propose qu'un bilan soit établi afin de comparer le coût total des travaux de construction de la mairie par rapport au prix de vente des terrains du lotissement Rue du Pont. Il faut rappeler que ces opérations font l'objet de budgets différents : un budget lotissement spécial pour la Rue du Pont (imposé par la loi) tandis que les travaux de la mairie sont prévus au budget communal.

Mr Vorbeck : propose de rappeler à Mr Alain Wallet la nécessité de sécuriser les accès de la carrière, afin que sa responsabilité ne soit pas engagée en cas d'accident.

Travaux sur le journal communal « Le lien »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 00.